

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 1^{er} décembre 2020 à compter de 20 h.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

Sont absents :

Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère
Monsieur Vincent Perron, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4. CONSEIL :

- 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 3 novembre 2020
- 4.2 Adoption des comptes à payer
- 4.3 Calendrier des séances ordinaires
- 4.4 Autorisant le dépôt d'une demande auprès de la Commissions d'accès à l'information du Québec
- 4.5 Mandat d'évaluation - 467, rue Deslandes
- 4.6 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion 2021
- 4.7 Achat conjoint de bacs roulants
- 4.8 Réfection rue Deslandes - Décompte progressif no 2
- 4.9 Achat d'un camion autopompe-citerne
- 4.10 Entente intermunicipale en matière de prévention incendie (partie 9) – MRC des Maskoutains - Adhésion après signature de l'entente - Autorisation
- 4.11 Service de sécurité incendie - Embauche d'un nouveau candidat
- 4.12 Achat de fontaines murales d'intérieur avec remplisseur de bouteille

5. LÉGISLATION :

- 5.1 Adoption du règlement 2020-367 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité
- 5.2 Adoption du règlement 2020-368 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité
- 5.3 Adoption du règlement 2020-369 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité
- 5.4 Avis de motion - Règlement 2020-370 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2021

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées
- 7.2 Rapport de mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
- 8.2 Bilan 2019 de la Stratégie dominiquaise d'économie d'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance

10. DIVERS :

- 10.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

11. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

- En raison de la pandémie et des conditions sanitaires, la séance ordinaire du conseil se déroule par visio-conférence. La publication des délibérations sera sur le site internet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-155

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-156

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-157

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 1er décembre 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 31/10, 7, 14, 21/11) : 40 604,23 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1127 à 1128 : 317,23 \$
- Paiements Accès D, 500 773 à 500 806 : 35 916,49 \$
- Paiements directs 751 042 à 751 081 : 74 779,47 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1129 à 1140 : 24 548,83 \$

Total : **176 166,25 \$**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-158

4.3. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 20 h :

- 12 janvier
- 2 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1er juin
- 6 juillet
- 3 août
- 7 septembre
- 5 octobre
- 16 novembre
- 7 décembre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-159

4.4. AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA COMMISSIONS D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu huit demandes d'accès aux documents de monsieur Patrick Girouard entre le 1^{er} juin et le 20 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes visent l'obtention de plus de 4 000 documents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes visent l'obtention de documents produits ou reçus depuis les 8 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'accès sont manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'heures requis pour répondre aux demandes d'accès aux documents de monsieur Girouard est estimé à plusieurs centaines d'heures;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas le personnel administratif requis pour répondre à ces demandes, n'ayant que 3 personnes au sein de son personnel administratif, incluant la responsable de la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE le temps requis pour répondre à ces nombreuses demandes aura pour effet de paralyser les activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 137.1 de la *Loi l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) qui prévoit que la

Commission peut autoriser un organisme public à ne pas tenir compte de demandes manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique ou d'une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de se prévaloir de l'article 137.1 de la *Loi l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) afin de demander à la Commission d'être autorisée à ne pas tenir compte des demandes d'accès de monsieur Girouard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater les avocats de la Municipalité pour le dépôt de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal mandate les avocats *Therrien Couture Jolicoeur s.e.n.c.r.l.* afin de déposer une demande en vertu de l'article 137.1 de la *Loi l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) et de représenter la Municipalité auprès de la Commission d'accès à l'information afin que la Municipalité soit autorisée à ne pas tenir compte des demandes d'accès aux documents reçues de M. Patrick Girouard, datées des 1^{er} juin, 13 juillet, 26 juillet, 30 juillet, 10 septembre, 1^{er} octobre 2020 et le 20 novembre, au motif qu'elles sont abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique et que leur traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-160

4.5. MANDAT D'ÉVALUATION - 467, RUE DESLANDES

CONSIDÉRANT QUE le conseil devra se prononcer incessamment sur la vocation future du bureau municipal puisque les démarches sont en cours pour le réaménagement des locaux du 1199, rue Principale qui accueilleront le nouveau bureau municipal en cours d'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'afin de mieux se positionner, il y a lieu d'établir la valeur marchande des bureaux actuels situés au 467, rue Deslandes;

CONSIDÉRANT l'offre de services des évaluateurs agréés Sylvestre Leblond & Associés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER monsieur Sébastien Ruel, évaluateur agréé chez Sylvestre Leblond & Associés, au montant de 2 000 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-130-00-419 et financées à même l'activité financière en cours.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-161

4.6. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2021, auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELEZ l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021, au montant de 2 951,06 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-162

4.7. ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'achat de 70 bacs verts 360 litres ainsi que 40 bacs bruns de 240 litres.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget 2021 au poste 22-400-00-725.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-163

4.8. RÉFECTION RUE DESLANDES - DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue Deslandes (SDOM-00257702);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Gabriel Robichaud, ing., de Services EXP inc., relativement à l'acceptation provisoire desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 352 881,92 \$, taxes incluses, à Groupe AGI inc., représentant le certificat de paiement n° 2, pour les travaux mentionnés au dossier SDOM-00257702, tel que présenté par monsieur Gabriel Robichaud, ingénieur de Services EXP inc., en date du 18 novembre 2020.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-00-411, 02-415-00-411 et financées à même la TECQ et les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-164

4.9. ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres public a été dûment publié sur SEAO et dans le journal Le Courrier de Saint-Hyacinthe à cet effet;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture des soumissions le 26 novembre 2020, à 11 h;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'un camion autopompe-citerne auprès de Camions Carl Thibault au montant de 815 359 \$, avant taxes, le tout tel que mentionné au bordereau de soumission et faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 22-300-00-724 et financées par le règlement d'emprunt 2020-365.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-165

4.10. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE (PARTIE 9) – MRC DES MASKOUTAINS - ADHÉSION APRÈS SIGNATURE DE L'ENTENTE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-12-313 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 9 décembre 2015 à l'effet de mettre sur pied un service régional de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette entente avait une durée de deux ans et se renouvelait automatiquement pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la résolution numéro 17-12-404 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 13 décembre 2017 l'entente précitée a été renouvelée pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, et qu'une nouvelle entente a été signée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-038 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 12 février 2020 à l'effet de mettre fin à l'entente précitée et d'en conclure une autre dans le même but, soit de continuer le service régional de prévention des incendies mais en y ajoutant de nouveaux services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique est partie à cette dernière entente;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière entente prend fin le 31 décembre 2020 mais se renouvelle automatiquement pour des périodes consécutives d'un an, et dont le prochain renouvellement débute le 1^{er} janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis a manifesté son désir d'adhérer à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour le terme du prochain renouvellement débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 tout en respectant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de quotes-parts relatif à la Partie 9 tiendra compte de l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente précitée;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains et l'addenda proposé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'AUTORISER le maire, Robert Houle et la directrice générale, Christine Massé, à signer l'addenda à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique, afin de donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-166

4.11. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU CANDIDAT

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Maxime Viens au sein du service des incendies de Saint-Dominique.

D'AUTORISER l'inscription à la formation *Pompier 1*.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont affectées au poste budgétaire 02-220-00-454.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-167

4.12. ACHAT DE FONTAINES MURALES D'INTÉRIEUR AVEC REMPLISSEUR DE BOUTEILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'achat de deux fontaines murales auprès de Plomberie-Chauffage Lecomte Pouliot inc. au montant estimé de 8 000 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner suite à la présente résolution seront prises à même la subvention reçue du Fonds de développement rural dans le cadre du projet de revitalisation du parc des loisirs pour une et à même le budget incendie pour la suivante.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-168

5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-367 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné avec la présentation de celui-ci lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 h avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Hugo Mc Dermott

APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-367.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-169

5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-368 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné avec la présentation de celui-ci lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 h avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-368.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-170

5.3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-369 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné avec la présentation de celui-ci lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 h avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : le conseiller Hugo Mc Dermott
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-369.

5.4. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2020-370 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Monsieur le conseiller Hugo Mc Dermott donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement concernant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2021.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois de novembre 2020 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois de novembre 2020 est déposé au Conseil.

7.2. RAPPORT DE MESURE D'ACCUMULATION DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

Le rapport de mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois de novembre 2020 est déposé au Conseil.

8.2. BILAN 2019 DE LA STRATÉGIE DOMINIQUE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le bilan 2019 de la Stratégie dominique d'économie d'eau potable est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois de novembre 2020 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

10.1. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale *confirme la réception et dépose la déclaration de* Robert Houle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-171

11. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 15.

ADOPTÉE

Robert Houle
Maire

Christine Massé
Directrice générale et secrétaire-trésorière